



## 78<sup>e</sup> Congrès

# La facturation électronique... et au-delà !

Lors de notre 78<sup>e</sup> Congrès, trois thématiques seront traitées et développées au cours de grandes conférences et ateliers : la facturation électronique... et au-delà, la data dans tous ses états et les stratégies du cabinet. Explorons dès à présent la première de ces thématiques en attendant d'aborder les deux autres dans les prochains numéros de SIC.



PAR L'ÉQUIPE CONGRÈS,  
CONSEIL NATIONAL

Penchons-nous dès à présent sur ce premier axe : « La facturation électronique... et au-delà ». Quel est l'objectif ? Il s'agit à la fois de vous expliquer la mécanique de la réforme sous toutes ses coutures et au fait des dernières actualités, mais également d'en mesurer l'impact sur l'organisation des flux de données/documents nécessaires à l'établissement des comptes et des déclarations. Sans oublier les conséquences sur l'organisation humaine du cabinet et les relations avec les clients. Car, vous l'avez compris, l'introduction de l'obligation de facturation électronique entraînera de nombreuses répercussions sur nos façons de travailler. C'est ce qu'il faudra explorer et comprendre pour bien en exploiter toutes les opportunités.

### LA MÉCANIQUE DE LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

#### Facture électronique : maîtriser les fondamentaux

À l'aide d'infographies explicatives, nous reviendrons sur les fondamentaux de la facturation électronique. En commençant par une cartographie des assujettis

et la présentation d'un outil qui vous permettra de déterminer, pour chaque type d'opération, le régime à appliquer. Après avoir détaillé le fonctionnement du e-invoicing, qui concerne uniquement les transactions entre assujettis installés en France, nous approfondirons la mécanique du e-reporting. Cette face cachée de la réforme concerne tout de même près de 30 milliards de transactions chaque année, en particulier en B2C. Un volet qui suscitera le plus d'interrogations de nos clients TPE-PME (notamment, pour les caisses) et qui, mal appréhendé, sera coûteux en énergie et en temps. Un volet qui engendrera pour les cabinets une remise à plat du rythme de traitement des dossiers pour répondre à celui du e-reporting vers l'administration fiscale. Enfin, nous aborderons la question des acteurs de la réforme. PDP, PPF, OD ? Vous êtes nombreux à vous interroger sur leurs rôles et leur valeur ajoutée respectifs. Ceci afin de vous permettre de faire un choix parfaitement adapté à l'organisation de votre cabinet et à votre typologie de clientèle.

#### Facture électronique : appliquer les cas d'usage et les spécificités

La facturation n'a jamais été un long fleuve tranquille. Elle connaît, en effet, selon les secteurs, les situations et les méandres du régime de la TVA, de nombreuses spécificités. Comment les traduire en flux digitaux ? C'est le défi posé à l'administration fiscale (AIFE<sup>1</sup>), qu'elle s'est attachée à résoudre en concertation au sein de groupes de travail associant toutes les parties prenantes, pour aboutir à l'identification de 35 cas d'usage. Publiés au sein du dossier des spécifications externes, ils détaillent à l'attention des PDP, du PPF et des OD, la manière de correctement procéder et s'interopérer. Cet atelier permettra de comprendre les processus définis pour les cas que nous rencontrerons le plus fréquemment : gestion des notes de frais (restaurant, péage, carburant), factures d'acomptes et factures finales après acomptes, autoliquidation, auto-facturation, gestion des doublons de facture. Sans oublier les questions des participants !

1. L'Agence pour l'Informatique Financière de l'État.